

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest ◀

N°8
Avril 2008

Numéro spécial : faisabilité d'un Master en gestion des aires protégées



EDITO

■ Alors que les économies des pays africains connaissent une croissance soutenue, génératrice de forts besoins en cadres et techniciens, beaucoup d'étudiants sortent de l'enseignement supérieur sans emploi faute d'une formation et de compétences adaptées au marché du travail. Les ressources naturelles, la faune, la flore, plus généralement la biodiversité sont des biens collectifs mais aussi des atouts économiques, culturels du continent qu'il faut protéger et valoriser. Les aires protégées constituent les lieux privilégiés pour faire de ces précieuses richesses, des opportunités d'emplois et de ressources au service du développement durable.

C'est pourquoi, il faut saluer la démarche engagée par l'UICN, avec le support du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et de la Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin (FIBA) de créer un **Master en Gestion des Aires Protégées**. Tout d'abord le choix résolu des compétences africaines afin de « *former en Afrique pour travailler en Afrique* ». Ensuite, la définition des métiers et des compétences requises. Enfin, sur la base d'un cahier des charges précis, la volonté de voir comment une offre de formation pouvait être construite pour y répondre. Ce travail a été mené, et je m'en félicite, par une équipe pluridisciplinaire associant les compétences du 2iE, de l'UICN et de nombreux professionnels du secteur.

Le résultat est exemplaire. Il montre que l'on a pu trouver en Afrique de l'Ouest les compétences nécessaires pour délivrer une formation de très haut niveau, c'est-à-dire les ressources humaines et les institutions. Mais que, si l'on veut garantir la qualité, il est nécessaire de réunir les meilleurs professeurs et professionnels et de s'appuyer sur une démarche terrain intégrant la diversité des écosystèmes.

C'est pour cela que trois institutions, déjà partenaires de l'école doctorale inter-universitaire et internationale de l'eau et de l'environnement du 2iE, ont décidé d'unir leurs efforts pour répondre à l'initiative originale de l'UICN : il s'agit de l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso), de l'Université d'Abobo Adjamé (Côte d'Ivoire) et de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau de l'Environnement (2iE).

C'est partenaires qui, ensemble, ont décidé de vous proposer un parcours original et de relever un défi qui n'est pas seulement de délivrer un diplôme, mais par les compétences acquises et les partenariats avec le monde professionnel, de garantir l'emploi, de garantir votre emploi. ■

Paul GINIES
Directeur Général de la Fondation 2iE

■ Etude diagnostique pour la faisabilité d'un master sur la gestion des aires protégées ■

Le programme aires protégées de l'UICN BRAO et la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) ont commandité une étude sur les métiers de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest, pour préparer la mise en place d'un master spécialisé pour les gestionnaires des parcs et réserves et, au delà, des espaces protégés de la région. L'objectif de cette étude était :

1. d'élaborer un **référentiel complet des métiers et compétences** des acteurs de la gestion des aires protégées dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest ;
2. de faire le **diagnostic de l'offre de formation** de haut niveau en matière de gestion des aires protégées dans une perspective de développement des compétences de ces acteurs ;
3. de préciser les **conditions de faisabilité d'un master spécialisé** en gestion des aires protégées.

Le rapport final résulte d'investigations documentaires (sur supports papiers et internet) et d'interviews menées sur le terrain auprès des gestionnaires des aires protégées et des institutions de formation du Burkina Faso, du Bénin, de Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal.

Ci-après un bref condensé de ce rapport...

Cette étude a été menée par une équipe de l'institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) à Ouagadougou (www.2ie-edu.org) à laquelle le programme AP de l'UICN BRAO adresse ses vifs et sincères remerciements.



I. Le répertoire des métiers, emplois et fonctions et les référentiels correspondants

Très schématiquement, on distingue :

- les **métiers et emplois publics** de la conservation des aires protégées ;
- les **métiers et emplois privés** de valorisation des ressources des aires protégées ;

- les **fonctions d'institutions/organisations** d'appui à la gestion des aires protégées.

A - Les métiers et emplois publics de la conservation des aires protégées

Il s'agit principalement des cadres supérieurs (ingénieur des travaux et ingénieur de conception des Eaux et Forêt, ingénieur agronome, ingénieur zootechnicien, docteur vétérinaire...), de cadres moyens et d'agents d'exécution des administrations publiques sous tutelle du ministère en charge des aires protégées occupant les emplois ci-après :

- **Emploi de directeur national ou directeur général d'office** (ou d'agence) en charge des aires protégées, avec différentes appellations d'un pays à l'autre (directeur des parcs nationaux, directeur de la faune et de la chasse, directeur de la conservation de la nature...).
- **Emplois techniques au sein de la direction nationale** : cela comprend les chefs de division ou chefs de service en charge des études et aménagement des parcs nationaux, ou de la valorisation des ressources, du suivi évaluation, de la formation et de la communication...
- **Emploi de directeur régional de l'environnement** lorsque la déconcentration des services existe
- **Emplois de premier responsable de la gestion de l'aire protégée** sur le terrain avec différentes appellations d'un pays à l'autre : conservateur de parc ou de réserve, directeur, responsable...
- **Emplois techniques** affectés à des cadres supérieurs ou à des cadres moyens (BTS ou Bac + 3). Ce sont les emplois de chargé d'aménagement, de chargé de suivi écologique, de chargé de la surveillance, de développement de la périphérie, de l'information et de la communication, de la valorisation des ressources...
- **Emplois de chef de poste forestier** ou de garde forestier dévolus à des agents de terrain (niveau BEP et CAP) dans des postes forestiers positionnés autour ou dans l'aire protégée.
- **Les emplois de gestion administrative et financière** : secrétaire, responsable du personnel, agent comptable... Ces emplois existent dans les grandes aires protégées comptant un personnel étoffé et disposant d'une importante logistique.
- **Métiers de surveillants villageois ou éco gardes** : ces métiers sont généralement exercés par des jeunes issus des terroirs riverains aux aires protégées. Ils appuient l'administration dans la surveillance, dans les travaux d'entretien et d'aménagement, et dans la sensibilisation des populations. Ils sont un relais entre l'aire protégée et les communautés riveraines.
- **Les métiers spécifiques rencontrés dans certains cas**, comme le métier d'infirmier des parcs nationaux...

Parmi ces emplois publics requérant une formation de niveau master, on peut lister :

- **les emplois cadres dans les administrations centrales** en charge des aires protégées.
- **L'emploi cadre de directeur régional ou de chef de service régional** chargé des aires protégées.
- **les emplois cadres sur le terrain** : celui de conservateur, et, en fonction de l'envergure de l'aire protégée, les emplois techniques de **chargé d'aménagement**, de **suivi écologique**, de **valorisation**, de **communication / information / sensibilisation**...

B - Les métiers et emplois privés de la valorisation des ressources des aires protégées

Ce sont essentiellement, pour les aires terrestres, des métiers et emplois relevant des secteurs de la chasse et du tourisme, tandis qu'il faut considérer aussi la pêche (sous différentes formes) pour les aires marines (non détaillé ici).

B - 1 Les métiers et emplois de la chasse

Les métiers relevant du domaine de la chasse sont :

- **le métier de concessionnaire ou amodiataire de zones de chasse** (ou zone d'intérêt cynégétique). Si en général il n'est pas exigé des concessionnaires un diplôme de niveau supérieur, on note cependant que les dispositions des cahiers des charges auxquels ils sont soumis sont telles que des compétences de cadres en gestion des aires protégées leur seraient utiles. Au demeurant, certains concessionnaires font preuve de compétences avérées dans la gestion technique (aménagement, suivi écologique, connaissance des ressources,..) et dans la gestion administrative et financière de leurs zones.
- **Le métier de guide de chasse.**
- **Le métier de pisteur**...

B - 2 Les métiers et emplois du tourisme

Ce sont les métiers et emplois de cadre supérieur du tourisme, de guide de tourisme et d'éco guide. Il y a également la fonction d'organisation de la promotion touristique.

- **L'emploi de cadre supérieur du tourisme** : on le rencontre dans les administrations publiques ou parapubliques chargées du tourisme, dans les structures privées (agence de tourisme et loisirs) ou dans des ONG et structures de type associatif (syndicat d'initiative et de tourisme par exemple). Ces emplois peuvent jouer un rôle important dans la valorisation des aires protégées et de leurs zones périphériques en tant que patrimoine écotouristique.
- **Le métier de guide de tourisme** : le guide de tourisme a pour rôle essentiel d'accompagner les touristes dans les sites à visiter, de faire les commentaires appropriés et les interprétations. Généralement, ils ont une formation de niveau BTS (bac + 2).

- **Le métier d'éco guide** : les éco guides ont une bonne connaissance de l'aire protégée et ont reçu des formations de courte durée leur permettant d'assurer le guidage des touristes dans l'aire protégée et dans les villages périphériques.



C - Les fonctions d'institutions/organisations d'appui à la conservation et à la valorisation des ressources des aires protégées

Ces fonctions sont diverses :

- **Les ONG** financent et/ou mettent en œuvre des projets très diversifiés : renforcement des capacités institutionnelles, appui à la création d'aires protégées et à leur aménagement, à la création et la gestion de zones d'intérêt cynégétique par les communautés rurales, au développement des zones périphériques,... De nombreuses ONG, en fonction de leur envergure et de leurs moyens, sont des employeurs potentiels des futurs détenteurs du grade de master en gestion des aires protégées.
- **Les organisations communautaires** : elles regroupent des représentants des populations riveraines aux aires protégées dans le cadre de comités villageois ou inter villageois de gestion de la faune, de comités locaux de pêche, de comités inter villageois pour la gestion de zones d'intérêt cynégétiques ou de zones amodiées... Leur existence et leurs activités donnent davantage de contenu au concept d'approche participative, et au concept de co-gestion des ressources naturelles. Elles ont besoin de l'accompagnement des autres acteurs pour développer leurs activités.
- **Les organes délibérant des collectivités locales** : ce sont les conseils municipaux ou conseils ruraux, chargés de l'administration et de l'impulsion du développement socio économique des communes rurales, dans les pays où un processus de décentralisation est bien engagé. Ils peuvent intervenir dans la création et la gestion des aires protégées, l'appui à la création de zones d'intérêt cynégétique au profit des communautés organisées,

la gestion des conflits, la recherche de financement...

- **Les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux**: leur apport est très important dans la formulation et la mise en œuvre des politiques nationales et sous régionales de gestion des aires protégées. Ceux d'entre eux ayant une importante composante « aires protégées » sont des employeurs potentiels des spécialistes en gestion des aires protégées pour occuper des emplois de types **chargé de programme** ou **chargé de mission** « aires protégées ».

Plusieurs commentaires et analyses peuvent être faits sur les ressources humaines affectées aux différents emplois ou exerçant les différents métiers précédemment évoqués :

1. **Le manque de compétences spécialisées** chez la plupart des cadres supérieurs affectés à la gestion des parcs, est reconnu dans tous les pays.
2. **Des emplois cadres dans les administrations centrales et surtout sur le terrain sont occupés par des personnes n'ayant pas une formation supérieure.** La conséquence directe de cette situation est le niveau limité de la gestion des aires protégées aux plans technique et scientifique, le manque de vision claire sur la gestion de ces entités etc.
3. **Certains emplois cadres ont été ouverts à des profils de formation de base autres que celui traditionnel des Eaux et Forêts.** Des cadres agronomes, socio-économistes, zoo-techniciens, vétérinaires,... occupent parfois des emplois cadres dans les administrations centrales et dans les aires protégées. Il en est de même pour ce qui concerne les emplois sur le terrain, avec par exemple les tâches d'encadrement des communautés riveraines.
4. **Les emplois cadres (et subalternes) ont généralement un statut para militaire,** puisqu'ils appartiennent au cadre paramilitaire des Eaux et Forêts. La formation militaire leur est assurée en général dans des cadres différents des instituts de formation supérieure.
5. **Des métiers et emplois émergents** méritent une attention particulière de la part des Etats concernés. Ce sont notamment :
 - L'emploi cadre de chargé de périphérie
 - L'emploi cadre de chargé de communication, information, sensibilisation
 - Les métiers et emplois de pisteurs, d'éco gardes (ou surveillants villageois), d'éco guides, de taxidermistes...
 - La fonction d'organisation de promotion touristique de type syndicat d'initiative et de tourisme, le métier de guide de tourisme...
6. **D'importants besoins en formation** sont ressentis à tous les niveaux, tant chez les cadres supérieurs que pour les emplois d'agents de terrain. Ces besoins en formation continue pourraient faire l'objet

d'une analyse par pays, dans la composante renforcement des capacités du programme APAO.

Conclusion : l'état actuel des emplois et métiers des personnels chargés des aires protégées, ainsi que les compétences limitées et reconnues comme telles par ceux-ci, **rendent pertinent le projet de formation spécialisée** des gestionnaires proposé par l'UICN et la FIBA, aussi bien dans les aires marines que terrestres.

Pour être efficace, le gestionnaire d'aire protégée devrait avoir - *a minima* - les grands domaines de compétences ci-après :

- Politique de conservation et de valorisation des aires protégées ;
- Aménagement et gestion des aires protégées (terrestres et marines) ;
- Planification, suivi et évaluation des projets et programmes ;
- Management (gestion des ressources humaines, financières et logistiques) et gestion des partenariats ;
- Communication, approche participative ;
- Droit des ressources naturelles ;
- Economie rurale ;
- Administration et droit du travail...



D - Les référentiels d'activités et de compétences des métiers, emplois et de fonctions

Pour chacun des métiers, emplois et fonction retenus, les entretiens avec les personnes les exerçant et la recherche documentaire ont permis d'élaborer des **référentiels d'activités professionnelles** et de compétences qui sont détaillés et disponibles dans le rapport de l'étude (voir site web du BRAO).

II. L'offre de formation supérieure en gestion des aires protégées

A - Typologie des institutions de formation

Les instituts de formations dans le domaine des aires protégées de niveau master (Bac +5) peuvent être rangés en deux catégories : **universités et grandes écoles**. Parmi elles, ont été plus spécialement étudiées :

○ **Cinq Universités** :

- **Université de Ouagadougou** (UFR/SVT) (Burkina)
- **Université d'Abidjan Cocody** (Côte d'Ivoire)
- **Université d'Adjamé – Abobo** (Côte d'Ivoire)
- **Université d'Abomey - Calavi** de Cotonou (Bénin)
- **Université Cheik Anta Diop** de Dakar (Sénégal)

○ **Six écoles** :

- **Ecole Forestière du Banco**, Abidjan (Côte d'Ivoire)
- **Ecole forestière de Bouaflé** (Côte d'Ivoire)

- **Ecole nationale des Eaux et Forêt** de Bobo (ENEF) (Burkina Faso)
- **Ecole de Formation Continue et de Perfectionnement des Cadres de l'Institut Polytechnique** de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)
- **Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie** de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)
- **Institut International d'ingénierie de l'Eau et de l'Environnement** (2iE- Groupe EIER-ETSHER) Burkina Faso

Les recherches sur internet ont par ailleurs permis d'apprécier l'offre de formation des deux Institutions suivantes :

- o **Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture** (CRESA) de Niamey, (Niger)
- o **Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux** (ERAIFT) de RDC.

B - Analyse des offres de formation

Les consultants ont dressé le profil de chacune des institutions à partir d'un canevas élaboré à cet effet (disponible dans le rapport complet). Ils ont ensuite procédé à une analyse des offres de formation, en rapport avec le master spécialisé envisagé dans la gestion des aires protégées. Cette analyse fait ressortir les atouts et les faiblesses de chaque institution par rapport au projet de mise en place du master.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour proposer le montage du projet de formation et assurer un maximum d'efficacité :

- o il faut bâtir sur les compétences existantes dans la sous région (sur les aires protégées terrestres et marines) de façon à éviter les doublons et réduire les coûts de mise en place du master ;
- o la formation doit être partagée, au plus, entre 3 universités ou écoles, et ces universités doivent, si possible, avoir déjà travaillé en réseau. *A minima*, elles doivent montrer un intérêt certain pour la mise en place de ce master ;
- o Les coûts de déplacements entre ces universités doivent être abordables de façon à minimiser le coût global du master et donc assurer sa pérennité dans le temps ;
- o L'objectif est que le diplôme ait une visibilité internationale. Il doit, dans la mesure du possible, être ancré sur les pôles d'excellence de la sous région.



Au vu de ces orientations, le montage qui a été proposé est le suivant : un consortium des universités membres de l'école doctorale en sciences de l'eau et de l'environnement soit :

- o **Institut International d'ingénierie de l'Eau et de l'Environnement** (2iE)
- o **Université de Ouagadougou, à travers son Unité de Formation et de Recherche en Science de la Vie et de la Terre** (UFR/SVT) pour son appartenance au réseau de l'Ecole Doctorale inter-universitaire, ses laboratoires et la proximité physique entre le 2ie et cette UFR.
- o **Université d'Abobo-Adjamé** pour son appartenance au réseau de l'Ecole Doctorale inter-universitaire, ses laboratoires et son corps enseignant tourné vers les problèmes d'environnement et particulièrement les problématiques de gestion des ressources marines.



III. La formation de master en gestion des aires protégées

A - L'objectif du master proposé

Ce master est à double finalité : recherche et professionnelle.

En terme de finalité professionnelle, ce master vise à **former des cadres** ayant une vision ouverte de la gestion des aires protégées et destinés aux emplois de conception et de mise en œuvre des projets sur le terrain (aménagement des territoires au sens large) :

- o en adoptant une démarche intégrant les dimensions scientifique, technique, juridique, sociale, économique et administrative de la gestion des aires protégées et de leur environnement dans un contexte de développement durable,
- o grâce à des applications sur le terrain et un projet professionnel (séjour en entreprise)
- o et en développant un esprit d'équipe, d'autonomie, sachant s'adapter au changement et communiquer

En terme de recherche, il s'inscrit dans un axe pluridisciplinaire qui tient compte de la diversité des aspects liés à la gestion des ressources naturelles continentales et marines dans leur globalité : intervention de facteurs du milieu, conservation de la biodiversité, fonctionnement, protection et restauration des écosystèmes, valorisation des ressources terrestres et marines, droit, aspects socio-économiques et culturels en relations avec les populations riveraines....

B - Le programme de formation

Deux programmes de formation sont proposés dans le rapport : un programme de master spécialisé professionnel qui débutera dès la rentrée académique 2008/2009 et un programme de master en deux années académiques, à partir de 2009.

Le programme de master spécialisé 2008-2009

Il s'agit d'une formation de spécialisation en une année, destiné à des professionnels et aux étudiants titulaires d'une maîtrise dans les filières liées et exerçant dans les métiers de la conservation, du développement rural, de la foresterie, de l'agriculture, de l'élevage, de l'équipement rural... et satisfaisant aux conditions d'un test de recrutement. Les données essentielles sur ce programme sont les suivantes :

1. il a une finalité professionnelle
2. il s'adosse autant que faire se peut, au master spécialisé en environnement déjà en place au ZIE. Cependant, tenant compte des besoins exprimés sur le terrain, il sera assorti d'activités « professionnalisantes » sur le terrain.
3. il est bâti sur une période d'une année, et scindé en deux parties
 - une première partie allant du premier octobre au 31 mars, pour des cours en salle (cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques) et une sortie d'application terrain de deux semaines pour permettre aux étudiants de s'imprégner des réalités des aires protégées terrestres et marines ;
 - une deuxième partie allant du 1 avril au 31 juillet, consacrée à un stage en situation et sanctionné par la rédaction d'un mémoire à soutenir devant un jury.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le ZIE assurera la tutelle de la formation, les intervenants des deux autres institutions partenaires venant en fonction des enseignements à dispenser.

Le stage de fin de cycle se déroulera en « entreprise » en fonction des thèmes retenus par les étudiants et la direction des études du ZIE, cette dernière assurant les contacts permanents avec l'université d'Abobo-Adjamé et celle de Ouagadougou pour l'encadrement des étudiants dans des thématiques relevant de leurs compétences.

Le programme de master en deux années

Ce master aura une double finalité : finalité professionnelle et finalité de recherche scientifique. Il

sera mis en œuvre à partir de l'année académique 2009-2010. Le public cible est composé d'étudiants titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent dans les domaines des sciences biologiques, des sciences de la vie et de la terre, de la géographie, de la gestion des ressources naturelles... La durée de la formation pour ce public est de deux années académiques.

Le diplôme est bâti sur les règles et principes de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI). Il est caractérisé par :

1. Un étalement des enseignements sur 4 semestres de 350 heures chacun, le tout sur deux années académiques.
2. Le semestre 4 est exclusivement consacré à un stage en milieu professionnel (pour les étudiants optant pour la finalité professionnelle) et en laboratoire (pour ceux optant pour la finalité recherche scientifique). Ce stage est sanctionné par la production d'un mémoire soutenu devant un jury.
3. En année 1, un séjour des étudiants est organisé à l'université d'Abobo Adjamé pour leur permettre de s'imprégner des activités liées aux milieux aquatiques continentaux et marins (laboratoires et activités de recherche, écosystèmes, aires marines protégées...).
4. Le programme sera discuté plus avant avec les personnes ressources compétentes des trois institutions de formation, et l'UICN, d'ici la rentrée académique 2009.

Au plan financier, le master pour les professionnels coûtera environ **deux millions trois cent mille francs CFA** par étudiant. Ces coûts seront pris en charge par le programme APAO de l'UICN pour la plupart des étudiants, dans le cadre d'un financement du **Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)**.

Le détail de ces formations sera présenté sur une **plaquette**, très prochainement consultable sur le site du ZIE : www.Zie-edu.org où, sont également disponibles les conditions d'inscription.

Pour en savoir plus sur ce sujet, les résultats de l'étude préparatoire seront publiés sur le site www.iucn.org/brao

► La Lettre des APAO ◀

Contacts : geoffroy.mauvais@iucn.org

Et : aurelie.vieillefosse@iucn.org



UICN, Bureau régional Afrique de l'Ouest
Programme Aires protégées
BP 1618,
Ouagadougou 01.

BURKINA FASO

Tel : (226) 50.30.10.72